

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 14 juin 2022

Nombre de membres	
- effectif légal	11
- en exercice	11
- présents : 09	
- pouvoirs : 02	
- suffrages exprimés : 11	
Date de convocation	
09/06/2022	
Date d'affichage	
09/06/2022	

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE - LEGRAND - BOURDON - DANGRÉAUX - VERNEY - DUVAL - VIGOGNE - PAREDES

Absents : M. GOBET qui donne pouvoir M. LÉPINE et M. BONICHOT qui donne pouvoir à Mme VIGOGNE

Secrétaire de séance : Mme Patricia DUVAL

3/2022/05 : Objet : RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUEZ EAU FRANCE POUR LA GESTION 2021 DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire a communiqué au Conseil Municipal et conformément au décret 2005-236 du 14 mars 2005, les bilans d'exploitation de la SUEZ EAU FRANCE concernant la délégation de service public d'ASSAINISSEMENT de l'année 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.2224.5 du CGCT, il appartient aux collectivités territoriales de prendre connaissance de ces rapports et de faire éventuellement des observations au délégataire. Ces mêmes documents consultables par le public, sont également présentés à chaque Conseil Municipal des collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte des documents, regrette un manque d'information auprès des élus en cours d'année.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr